

ceux de toutes les parties de l'Empire Britannique, par le rétablissement du timbre à deux sous.

L'expansion du commerce et de l'industrie qui se manifeste dans le pays s'est traduite d'une manière frappante par les bénéfices des lignes de transport. Les recettes des chemins de fer ont dépassé celles de toutes les années précédentes.

La construction du chemin de la Baie d'Hudson se poursuit d'une manière satisfaisante. Les rails ont été posés jusqu'à une distance de trente-sept milles de Churchill, le terminus, où d'importants travaux ont été commencés afin d'établir dans ce port les facilités nécessaires. Le développement rapide des régions de l'Ouest et du Nord du Canada oblige les chemins de fer d'augmenter immédiatement leurs services. Un nouveau programme de construction d'embranchements sera présenté. Vous serez aussi appelés à autoriser l'acquisition, dans l'Est et l'Ouest du Dominion, de certaines voies ferrées qui pourront ajouter au volume des affaires du Canadian National.

Vous étudierez un amendement à la loi conférant aux Commissaires des Chemins de fer des pouvoirs plus amples pour s'enquérir de la situation des compagnies subsidiaires et de l'émission des actions.

Un bill sera présenté pour mettre en vigueur un mode de pension en faveur des employés du chemin de fer Canadien National.

Pour faire suite aux conclusions du Comité Permanent de l'Agriculture et de la Colonisation, des accords favorisant l'établissement des jeunes gens du Royaume-Uni ont été conclus avec quelques-unes des provinces. Les négociations sont terminées à l'effet d'appliquer le taux de passage de dix livres sterling à tous les immigrants britanniques domiciliés dans la Grande-Bretagne et le Nord de l'Irlande, excepté les familles de cultivateurs, les domestiques et les jeunes immigrants qui ont droit à des taux plus avantageux en vertu de la convention dite "Empire Passage Agreement". Une affluence d'immigrants choisis, en rapport avec les besoins du Canada et après un examen rigoureux, pour leur aptitude à l'œuvre de la prospérité générale du pays, se maintient d'une manière satisfaisante.

Une commission royale a été nommée pour enquêter et faire rapport sur le rajustement financier requis afin de placer le Manitoba sur un pied d'égalité avec les autres provinces quant à l'administration et le contrôle de ses produits naturels, à partir de 1870, date de son entrée dans la Confédération.

Les négociations ont été reprises avec l'Alberta et la Saskatchewan pour le transfert de leurs ressources naturelles, et, avec la Colombie-Britannique, pour lui remettre les terres de la région des chemins de fer et le territoire de la Rivière-de-la-Paix.

Une commission royale a été nommée qui fera une enquête concernant les ondes du radio au Canada et présentera des conclusions relativement à l'administration, la gérance, le contrôle et les finances de ce service.

Depuis la prorogation de la dernière session, il y a eu progrès sensible dans les moyens adoptés pour obtenir un contact personnel dans la discussion des affaires interimpériales et étrangères. Le Haut Commissaire du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et du Nord de l'Irlande est entré en fonctions à Ottawa au mois de septembre. La légation japonaise a été établie à Ottawa en juillet dernier avec un chargé d'affaires, et la légation française, au mois de novembre, lors de l'arrivée du ministre de France. La légation

canadienne à Paris a été inaugurée à la fin de septembre, et nous prenons actuellement des mesures pour instituer une légation canadienne à Tokyo. Les consultations plus efficaces qui ont lieu grâce au contact personnel établi de cette façon aideront considérablement, croyons-nous, à promouvoir des intérêts communs et à encourager les marques de déférence et de bonne volonté qui doivent exister dans les relations interimpériales et internationales.

Le traité multilatéral de renonciation à la guerre, signé au nom du Canada le 27 août, sera l'objet de votre examen, de même qu'une convention adoptée entre les Etats-Unis et le Canada afin de préserver les beautés naturelles des Chutes Niagara.

Vous serez appelés à étudier, entre autres, des projets concernant certains amendements aux lois des élections fédérales, des compagnies, des pêcheries, des drogues narcotiques et de l'éducation technique.

Membres de la Chambre des Communes:

Les comptes de l'année dernière et les crédits du prochain exercice financier seront présentés sans délai.

Honorables membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Au moment où vous allez entreprendre la tâche d'une nouvelle session, je prie la divine Providence de guider et de bénir vos délibérations.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Après le départ de la Chambre des Communes, le Sénat reprend sa séance.

Prières.

BILL DES CHEMINS DE FER

L'honorable M. Dandurand présente un bill concernant les chemins de fer.

PRISE EN CONSIDERATION DU DISCOURS DU TRONE

L'honorable M. Dandurand propose et il est ordonné que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération mardi, le 12 février.

PRESENTATION DE NOUVEAUX SENATEURS

Les sénateurs suivants, récemment nommés, sont présentés au Sénat et prennent leurs sièges:

L'honorable Walter Edward Foster, de Saint John, Nouveau-Brunswick, est présenté par l'honorable R. Dandurand et l'honorable A.-B. Copp.

L'honorable Henry Herbert Horsey, de Cressey, Ontario, est présenté par l'honorable R. Dandurand et l'honorable A.-C. Hardy.

L'honorable Hance James Logan, d'Amherst, Nouvelle-Ecosse, est présenté par l'honorable R. Dandurand et l'honorable E.-M. Farrell.